Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang.,	port en sus

PUBLICITÉ	
Annonces	la ligne 0,40
Réclames	— 0,75
Faits-divers	— 2,00
Chronique locale	— 4,00
Echos	— 5,00
Gazette du Nord	— 6,00

TEMPÉRATURE.

LILLE, le 1er juin.

Minimum, nuit, abrité	9°0
Minimum, nuit, découvert	8°2
Surface du sol, 8 h. du matin	17°0
A 1 mètre de profondeur	14°8
De l'air à l'ombre	21°6
Maximum, jour à l'ombre	23°5
Maximum, jour, au soleil	32°8
Etat hygrométrique (8 h. m.	0,77
Etat du ciel. Nuageux.	
Direction du vent : S.	

BAROMÈTRE. — Le 30 mai (2 h. du matin) la pression est de 764 m/m le 2 juin (2 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, des orages sont probables avec température moins élevée.

A propos de l'école

Le tribunal de Cahors a infligé lundi 24 mai une amende de 25 francs avec sursis à l'évêque de Cahors pour avoir publié et lu un mandement dans lequel sont condamnés des livres utilisés dans les écoles.

Peu importent l'amende et le sursis ; il faut considérer le fait : l'évêque est déclaré avoir enfreint la loi.

Faut-il en conclure qu'il a mal fait ?

A cette question l'évêque avait répondu d'avance dans sa déclaration lue au tribunal et où nous trouvons ces fières paroles très à leur place dans la bouche du juge et du défenseur de la doctrine :

En cette qualité de juge de la doctrine, j'ai condamné certains livres et certaines écoles : je renouvelle ici cette condamnation. Quelle que soit la sentence que vous prononcerez sur moi, celle que contient ma lettre pastorale restera valable : livres mauvais et écoles mauvaises sont et demeureront condamnés.

C'est après mûre réflexion que j'ai écrit ; la documentation de mes lettres me paraît le prouver assez. Suis-je donc un intransigeant ? Si on entend par intransigeance la fermeté d'adhésion à la vérité connue, j'accepte de l'être et ne suis pas partisan de ce fantôme de vérité qui se transforme et évolutionne avec ceux qui le poursuivent.

Et il ajoutait :

Je ne demanderai ni circonstances atténuantes, ni application de la loi de sursis. Ces atténuations concernent les jeunes, et j'ai 67 ans ; les imprudents, or j'ai mûrement réfléchi ; les repentants, or je déclare que je n'ai ni repentir, ni bon propos.

Que si vous me condamnez, tout ne sera pas fini, et une loi morale, inéluctable, trouvera son application. Toute condamnation, même en correctionnelle, a pour conséquence flétrissure et perte d'honneur ; à tel point que si l'honneur du condamné n'est pas diminué la diminution est subie par l'auteur de la sentence.

Ce n'est pas là vaine bravade ; car il motivait son acte par cette raison :

L'école primaire étant fermée aux parents et aux prêtres, aucun contrôle sérieux ne s'exerce sur l'enseignement oral donné aux enfants. Il est d'ordinaire le développement du texte du livre, et, si le livre est mauvais, l'enseignement oral est pire. On recommande d'ailleurs aux enfants, dans les écoles qui se sentent surveillées, « de garder le silence sur ce qui se dit » ou se fait en classe ; et cependant quand la foi naïve de l'enfant est froissée trop brutalement par la parole du maître, quelques échos de l'enseignement oral parviennent aux parents et à nous.

Et la protestation épiscopale est justifiée, car voici le texte d'un devoir proposé pour le cours élémentaire par la « Revue de l'Enseignement Primaire », important journal professionnel que lisent grand nombre d'instituteurs, à la date du 9 février 1908 (partie scolaire) :

HISTOIRE. — **Les peuples religieux sont les peuples esclaves.**

Plan. — 1. Pourquoi l'on peut dire que les peuples religieux sont les peuples esclaves. — 2. Toute-puissance de la religion. — 3. Les couvents. — 4. La richesse du clergé. — 5. La peur de l'enfer.

Développement. — 1. On peut dire que les peuples religieux sont les peuples esclaves parce qu'ils se dispensent de raisonner, de chercher le pourquoi scientifique des causes (sic), parce qu'ils obéissent aveuglément à des ordres qu'ils ne comprennent point.

2. Autrefois la religion tenait la première place dans la vie des gens ; les seigneurs et les rois mêmes courbaient la tête devant le Pape.

3. Les moines ne se contentèrent pas toujours de prendre la terre ; ils prirent les hommes. Ainsi se fondèrent les couvents qui furent une véritable puissance par leur domaine et leurs richesses.

4. Pour tirer de l'argent aux gens, le clergé avait institué le culte de la Vierge, de l'Eucharistie, des Saints.

5. Pour faire obéir les vilains à tous les ordres des seigneurs, le clergé les abrutissait avec la peur de l'enfer et l'idée du ciel.

L'évêque, gardien de la vérité religieuse, ne peut tolérer qu'on bafoue, qu'on blasphème ce qu'il y a plus de vénérable, qu'on rabaisse au rang de gens sans intelligence et sans liberté ceux qui ont la noble fierté de croire en Dieu, de l'adorer, d'observer ses préceptes et d'attendre une autre vie.

En remplissant le devoir de sa charge épiscopale, il a prêté secours et donné l'exemple aux parents qui portent la responsabilité de l'éducation de leurs enfants et qui entendent bien leur léguer le patrimoine de foi et de morale chrétiennes qu'ils ont reçu de leurs ancêtres.

Après tout l'auteur même de la loi scolaire, le promoteur de la neutralité, Jules Ferry, disait dans une circulaire aux préfets en 1882, au moment de la mise en vigueur de la mesure néfaste :

« L'immense majorité des enfants arrive à l'instituteur ayant déjà reçu ou recevant un enseignement religieux qui le familiarise avec un Dieu auteur de l'univers et père des hommes, avec les traditions, les croyances, les pratiques d'un culte chrétien ou israélite... Il prend ces enfants, tels qu'ils lui viennent, avec leurs idées et leur langage, avec les croyances qu'ils tiennent de leur famille, et il n'a d'autre souci que de leur apprendre à en tirer ce qu'elles contiennent de plus précieux au point de vue social, c'est-à-dire les préceptes d'une haute moralité. »

Ce n'est donc pas l'évêque de Cahors, ni les autres évêques qui encourent les peines judiciaires quand ils s'élèvent contre les instituteurs et les livres qui attaquent la religion, mais bien ces instituteurs, les auteurs de ces livres, les inspecteurs qui ne tiennent pas la main à l'exécution des programmes et des circulaires émanant du ministre.

Le tribunal de Cahors a donc mal jugé, et l'évêque, fort de son droit, reconnu par la loi, a bien fait d'appeler de ce jugement.

Nous ne pouvons douter que la Cour d'Appel ne réforme la sentence du tribunal : les juges supérieurs auront une plus juste notion de la légalité et de la justice.

Ils se prononceront en faveur de l'évêque défenseur de la vraie éducation et des droits des parents et de l'enfant, reconnus par Jules Ferry lui-même.

Le moment serait d'ailleurs bien mal choisi de prêter l'appui de la Justice officielle à ceux qui jettent le mépris sur la religion et les grands principes de la morale.

Si nous voulons que le respect de la vie humaine, du bien et de l'honneur d'autrui, ne subisse pas de nouvelles atteintes, il est grand temps de protéger contre les audaces criminelles des Morizot et autres pédagogues de même trempe, la seule gardienne efficace des droits de l'homme, à savoir la religion.

V. H.

Gazette du Nord

Nous apprenons avec un vif regret la mort de **M. J. Vilbert**, pieusement décédé hier, à l'âge de 77 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Le regretté défunt était le beau-père de notre confrère et ami M. Georges Cieren, de la « Croix du Nord », à qui nous offrons ainsi qu'à Mme Georges Cieren l'expression attristée de notre plus vive sympathie.

Pendant quarante ans, M. Vilbert fut instituteur public mais instituteur chrétien dans toute la force et la beauté du mot. Retraité depuis vingt ans, il vivait avec sa fille et son gendre. Il jouissait de l'estime et de la sympathie de tous ceux qui connaissaient ce vieillard aimable et bon. Nos pieux lecteurs auront un souvenir spécial pour l'âme du regretté défunt attaché à leur journal par des liens si intimes.

Les funérailles de M. Vilbert auront lieu vendredi, à dix heures, en l'église Saint-André, à Lille, d'où le corps sera transféré ensuite à Bernes (Somme), pour y être inhumé au caveau de la famille.

On annonce la mort :

A **LILLE**, de **M. Jules Ramon**, membre du Tiers-Ordre, Fraternité Saint-Antoine, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

A **BAILLEUL**, de **M. Henri Cailliau**, négociant en draperies, décédé le 30 mai, à l'âge de 50 ans, en son domicile, rue de Lille, après une longue et douloureuse maladie chrétiennement supportée. Le regretté défunt avait pris part au dernier pèlerinage de Lourdes.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Nous apprenons le prochain mariage des fils de M. et Mme Charles Florin-Desurmont de Tourcoing : **M. Edmond Florin** avec **Mlle Blanche Montagne**, fille de Mme Ve Montagne-Montagne, de **TOURCOING**, et **M. Vincent Florin**, président de la Jeunesse Catholique de la paroisse Notre-Dame, avec **Mlle Alice Chestem**, de **WAMBRECHIES**, nièce de Mlle Despatures.

Nos correspondants et porteurs ont pu avoir à se plaindre, ces jours-ci, de quelques retards dans l'arrivée de nos colis.

Cela tient à des difficultés résultant de la mise en train d'une nouvelle rotative que nous venons d'installer précisément pour éviter tout retard éventuel en cas d'accidents.

Nous espérons qu'à partir de ce jour et pour longtemps tout ira pour le mieux.

Que nos amis veuillent bien nous excuser des petits ennuis qu'ils ont pu avoir et qui n'étaient que la menue monnaie des gros que nous avons éprouvés.

Pèlerinage à Paray-le-Monial

les 17, 18 et 19 juin 1909

La Ligue de la Communion fréquente organise, pour la fête du Sacré-Cœur, un pèlerinage qui partira de Paris le 17 juin dans la matinée, pour rentrer samedi soir 19 juin.

M. l'abbé Coubé prononcera le jeudi soir, dans la basilique de Paray- le panégyrique des bienheureuses Marguerite-Marie et Jeanne d'Arc. Il parlera le vendredi à Notre-Dame de Romay.

Prix : 1re classe, 45 fr.; 2e classe, 28 fr.; 3e classe, 18 fr. Réduction de 50 pour cent pour les pèlerins du Nord venant rejoindre Paris.

Demander les billets et les indications complémentaires au secrétaire de la Ligue, 29, rue Chevert, qui reçoit aussi les offrandes pour les pèlerins pauvres.

PROCESSION EUCHARISTIQUE
A STEENVOORDE

Pendant qu'à Maubeuge les populations du Hainaut, du Cambrésis et de l'Avesnois faisaient au Dieu caché de l'Eucharistie un cortège triomphal, Steenvoorde voyait affluer dans ses rues par milliers les habitants des Flandres, venus pour acclamer aussi le Dieu de leurs pères en son Sacrement.

Les façades étaient admirablement décorées ; aux carrefours se dressaient des arcs de triomphe du meilleur goût.

De la tour de l'église partaient, pour aller rejoindre les toitures des maisons environnantes, des guirlandes aux couleurs nationales, formant ainsi un dôme gigantesque d'un merveilleux effet.

A cette décoration s'ajoutait ce qui en fait la vie, c'est-à-dire une foule pressée et d'une tenue parfaite, s'agenouillant en prières sur le passage du cortège eucharistique.

Toutes les paroisses du canton, presque toutes celles de l'arrondissement, se trouvaient amplement représentées dans la procession, dont on admirait l'ordre majestueux.

Signalons l'Association des Mineurs d'Hazebrouck et la Société de gymnastique Saint-Eloi.

Sur la Place, devant le kiosque, avait été élevé un magnifique reposoir.

Le cortège y arriva vers cinq heures, s'y massa et se trouva entouré lui-même d'une foule qui débordait jusque dans les rues aboutissantes.

Alors ce fut un spectacle féerique, une manifestation enthousiaste. Aux accents éloquents de M. Handschoote, vice-doyen, curé de Rosendael, des milliers de poitrines, répondirent par des acclamations de foi, d'adoration, de fidélité.

Puis, soutenus par les puissants accords de la Musique municipale, retentit, chanté par la foule, le chant sublime du « Credo ». Et Jésus-Christ, porté par M. le vicaire général Lamant, étendit sa large bénédiction sur ce peuple de Flandre, tout fier et tout heureux d'avoir redit à son Dieu l'hommage de son inviolable amour.

Steenvoorde répondait dignement à Maubeuge.

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé De Handschoewerker, curé de Zermezeele, est nommé curé de Renescure.

M. l'abbé Nuns, curé de Renescure, est nommé curé de Zermezeele pour raison de santé.

DISTINCTION PONTIFICALE

Nous apprenons que M. Battet-Roger, dont le dévouement à la cause catholique est connu de tous, vient de recevoir du Saint-Père la distinction insigne de Chevalier de Saint-Grégoire.

Nous tenons à lui en adresser nos plus chaleureuses félicitations.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

La commission départementale se réunira le mercredi 2 juin, à deux heures et demie de l'après-midi.

SOCIÉTÉ UNIVERSELLE D'ÉTUDES PSYCHIQUES

Un prix de 1.000 francs (mille francs), institué par MM. Duchatel, inspecteur des Finances, et Warcollier, ingénieur-chimiste, sera décerné le 31 décembre 1909, par les soins de la Société Universelle d'Etudes Psychiques (section de Paris), au meilleur mémoire sur les effets de l'orientation.

Il s'agira, en premier lieu, de rechercher l'influence que peut avoir sur l'homme sa position relativement aux points cardinaux ; ainsi que l'existence d'une force influencée par l'orientation dans les animaux, les plantes, les cristaux et certaines sources calorifiques.

Dans le cas où les expériences prouveraient la réalité de cette influence, il faudra pousser aussi loin que possible l'étude de sa nature et de ses conséquences théoriques et pratiques.

VEXATIONS DE LA DOUANE A LA GARE DE FEIGNIES

Incidents

Voici un exemple des procédés singuliers de la douane à l'égard des voyageurs venant de l'étranger :

Lorsque le train partant de Bruxelles à minuit arriva lundi matin en gare de Feignies, on fit descendre tous les voyageurs en vue de la visite de la douane.

Cette visite terminée, les employés, pour un motif inconnu, empêchèrent les voyageurs de regagner leur compartiment et les parquèrent dans la salle d'attente.

Des murmures se firent entendre. Soudain, les vitrages volèrent en éclats. Les vantaux furent arrachés et la foule des voyageurs se précipita sur le quai et réussit à remonter dans les wagons, malgré les efforts impuissants du personnel des douanes.

LA COURSE CYCLISTE PARIS-BRUXELLES

Voici le classement général (amateurs) : 1er, Verstraeten, belge ; 2e, Grec, français ; 3e, Engel, français ; 4e, D'Haen belge ; 5e, Milleroux, français ; 6e, Betemps, français ; 7e, Debout, français; 8e, Fastré, belge ; 9e, Legrand, français ; 10e, Salmon belge ; 11e, Wirtz, français, 12e, Moncorgé, français.

LE MARCHÉ HOUBLONNIER EN ALSACE

Dans une communication insérée au « Moniteur officiel du Commerce » du 20 mai courant, M. René Weil, conseiller du Commerce extérieur de la France, fait connaître que l'Alsace fut particulièrement favorisée, en 1908, dans sa production houblonnière : le rendement, évalué à 110.000 quintaux de 50 kilog., représente un chiffre assez rarement atteint.

La qualité fut, en général, satisfaisante.

La saison de vente avait débuté par une tendance lourde ; le stock assez important en houblons de la récolte 1907 et la crise générale des affaires firent fléchir les cours. Ces cours avantageux incitèrent la brasserie à acheter des quantités supérieures à ses besoins de l'année. La grande brasserie, surtout, s'est fortement approvisionnée et a constitué des stocks importants en frigorifère.

On prévoit une réduction des emblavement pour 1909, par suite des prix peu rémunérateurs obtenus depuis deux ans par la culture.

QUE VOUS FAUT-IL ?

Un domestique

Une cuisinière

Une bonne

Faites une annonce dans la *Croix du Nord*.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1 Rue des Sept-Agaches (Grand' Place), Lille.

Comment le « Bloc »

ENTRETIENT ET EXPLOITE LA BÊTISE POPULAIRE

Echo de l'élection de Saint-Affrique, où M. Trémoulet a, par le moyen que l'on sait, battu M. Leroy-Beaulieu.

Pendant la nuit qui précéda le scrutin, on placarda des affiches visées par le candidat et qui étaient ainsi rédigées : « Si vous votez pour l'étranger Leroy-Beaulieu, le blé se vendra douze francs et le lait quatre sous ».

Et dire que c'est avec des « blagues » de ce calibre que le Bloc a construit sa puissance !

LES GRÈVES

A LILLE

Grève de confectionneurs

La grève des coupeurs de la maison Couzineau prend une tournure aiguë ; les patrons ont décidé de ne plus recevoir la délégation des grévistes ; ils estiment qu'ils n'ont pas à discuter avec eux au sujet des dispositions qu'ils croient devoir prendre, à Douai ou ailleurs, pour améliorer leur commerce, diminuer leurs frais généraux ou réduire la main-d'œuvre.

En conséquence, une délégation de cinq coupeurs, qui s'est présentée mardi matin rue Léon-Gambetta, a trouvé porte close ; l'un des administrateurs leur a fait dire qu'ils ne seraient plus reçus à l'avenir, que les grévistes étaient considérés comme démissionnaires et que leurs livrets de travail étaient à leur disposition depuis samedi.

LE CRIME DE WATTEN

LES AVEUX. — UNE TROISIÈME ARRESTATION. — LES FUNÉRAILLES DE LA VICTIME.

Abel Vanhéeghe et Alphonse Truant ont fini par avouer. Voici, suivant leurs déclarations, dans quelles circonstances le drame s'est déroulé :

Il était quatre heures du matin ; le garde, étant en observation, surprit Vanhéeghe et Truant braconnant ; il se mit à leur poursuite et ne tarda pas à les rejoindre. Il ordonna à Truant de retirer les cartouches du fusil que portaient les braconniers. Au lieu d'obéir à cette injonction, Truant mit le garde en joue et fit feu ; la décharge atteignit Meuret au menton. Le garde chancela et tomba en poussant un cri et des appels au secours.

Vanhéeghe, à ce moment, prit le fusil des mains de Truant et tira sur la victime une deuxième décharge, à bout portant, dans la région du cœur. La mort a dû être instantanée.

Les deux assassins déclarent qu'ils n'en voulaient pas au garde-chasse : ils l'ont tué pour éviter un procès-verbal !

***

Une troisième arrestation a été opérée : celle du cultivateur Duvet Louis, né à Merkeghem le 23 février 1866.

Cet individu est impliqué de complicité. C'est son fusil qui a servi à tuer Meuret, et l'enquête a établi que les deux assassins avaient passé chez lui la nuit qui précéda le crime.

Leur coup fait, Vanhéeghe et Truant seraient retournés chez Duvet et lui auraient donné connaissance de l'assassinat qu'ils venaient de commettre. Le cultivateur les aurait aidés à faire disparaître les indices permettant de retrouver les assassins.

Il convient d'ajouter que Duvet oppose à ces allégations les démentis les plus formels. Il n'en est pas moins maintenu en état d'arrestation.

***

La gendarmerie poursuit son enquête sur les antécédents des deux assassins ; le cultivateur Dieudonné Vanheeghe, de Millam, a donné quelques renseignements sur son fils. Ce dernier, qui ne profita jamais des bons conseils qu'on lui donnait, quitta ses parents à 13 ans pour devenir vacher chez le cultivateur Porteman. Il se mit ensuite au service de différents fermiers ; puis, à 18 ans, il abandonna les champs et durant huit mois il travailla à la filature Vandesmet, à Watten. Il s'enivrait quelquefois, et, de temps à autre, il rendait visite à ses parents. Depuis quelque temps, il vivait en compagnie de Truant, chez Duvet, et il avait quitté le domicile de son père depuis le lundi 24 mai.

Le père Truant a déclaré qu'ayant appris que son fils braconnait, il l'avait sévèrement admonesté et avait demandé au cultivateur Duvet de ne plus lui prêter son fusil.

Voici, d'autre part, comment les gendarmes furent amenés à soupçonner Abel Vanheeghe et Alphonse Truant :

Quand les deux assassins eurent commis leur crime, ils sortirent du bois, et passèrent devant la maison de la ménagère Marie Legistre. Celle-ci remarqua combien les deux jeunes gens semblaient bouleversés et, comme le bruit de l'assassinat s'était déjà répandu aux abords du bois, elle eut aussitôt des soupçons ; elle apprit que ceux-ci avaient été déjà prévenus par un ouvrier tanneur, Louis Casteloot.

Ce dernier, en effet, se rendait le matin à 6 heures, sur le lieu du crime quand il rencontra Vanheeghe et Truant, dont la contenance semblait suspecte. Il les suivit jusqu'à leur domicile et fit ensuite part de ses remarques à la gendarmerie.

FUNÉRAILLES DE LA VICTIME

Mardi matin, à 9 heures 1/2, ont eu lieu, en l'église de Watten les funérailles de l'infortuné Léon Meuret.

L'assistance était considérable.

Le deuil était conduit par les frères du défunt. On remarquait la présence de M. Vandesmet, maire, des conseillers municipaux, les gardes-chasses des environs et de nombreuses personnes d'Eperlecques d'où Meuret était originaire.

***

Une souscription a été ouverte à Watten pour venir en aide à la veuve qui se trouve privée de ressources pour vivre et élever ses six enfants en bas-âge.

Un enfant tamponné et tué

A EPERLECQUES

Une terrible accident s'est produit lundi, vers une heure, au passage à niveau d'Eperlecques.

Une petit garçon, nommé Beyaert, âgé de six ans, dont les parents sont cultivateurs à Quaédypre, se trouve en pension près d'Eperlecques. L'enfant avait accompagné ses parents jusqu'à la station.

Comme il s'en retournait, il laissa passer le train en partance ; mais, s'étant ensuite engagé sur la voie, il fut surpris par un autre train, l'express de Calais-Paris, arrivant en sens inverse. Le pauvre petit fut tamponné à la tête et projeté sur le côté. Il avait le crâne fracturé.

La mort a été instantanée. Les parents ont été aussitôt prévenus de ce terrible malheur, et M. Lucien Beyaert, père de la victime, est arrivé à Eperlecques lundi soir, à minuit.

Un homme tué à Somain

Au cours d'une manœuvre de wagons en gare de Somain, un homme d'équipe nommé Lécutiez, 24 ans, se disposait à accrocher deux rames de wagons, lorsqu'il fut broyé entre le crochet d'un wagon et la traverse de l'autre.

Dégagé aussitôt, il expira quelques minutes après.

LES FÊTES du Cul-de-Four et du Pile à Roubaix

RÉSULTATS DES DIVERS CONCOURS

AU CUL-DE-FOUR

Les courses pédestres. — 100 mètres plat : 1er prix, Goezt (de l'U. S. R.) ; 2e, Missant (du F. C. S. R.) ; 3e, Dorange (du C. A. R.) ; 4e, Catteau (du Football-Club) ; 5e, Ploegaert.

400 mètres : 1er, Missant ; 2e, Beausire (de l'U. S. R.) ; 3e, Bayens (du F. C. S. R.) ; 4e, Honorez (id.) ; 5e, Dorange.

10 kilomètres : 1er, Honorez ; 2e, Boussemart (du F. C. S. R.) ; 3e, Florimond Vermeulen (du C. A. R.) ; 4e, Baert (id.) ; 5e, Robart Donat (du F. C. S. R.) ; 6e, François Vermeulen (du C. A. R.).

Courses de Consolation (200 mètres) : 1er, Leiong (du F. C. S. R.) ; 2e, Vanbeveren (id.); 3e, Vercruysse (du C. A. R.) ; — 800 mètres : 1er, Bonvin, de Marcq ; 2e, Vercruysse ; 3e, Richard Viane (du C. A. R.) ; 4e, Boskaert (id.) ; 5e, Devisère (id.).

Coup de pied de ballon : 1er, Norbert Viane ; 2e, Marcy ; 3e, Deprince ; 4e, Candelier ; 5e, Vanderdonck (tous du C. A. R.).

Le Challenge du Comité, comportant un bronze d'art de 50 francs, a été couru par six Sociétés, et gagné par le Football-Club des Sports ; le C. A. R. était second. Un prix spécial a été accordé au jeune coureur Meunier, de Roncq, qui n'a pas plus de 9 ans et a accompli des prouesses.

Course comique de jambes liées (par équipes de deux personnes) : 1er prix, couple Charston-Vanhooland, en 1'45" ; 2e, Delbart-Crispel, 1'48" ; 3e, 4e et 5e, ex-æquo, Boussemart-Vol-au-Vent, Leroy-Vermeulen et Boulanger-Emmelinck en 2 min. ; 6e, Verseider-Bailleul, 2'20".

Les courses cyclistes. Roubaix-Armentières. — Deuxième catégorie : 1er, Tuber (de Tourcoing), arrivée à 1 h. 26, parcours en 1 h. 51 ; 2e, Verstraete (de Roubaix), à une roue ; 3e, Balcaen (de Tourcoing), à 1 h. 26'50" ; 4e, Triaille (de Roubaix), à 1 h. 27 ; 5e, Dubar (id.), à une roue; 6e, Adelson (id.), à 1 h.27'45"; 7e, Ganseman (id.), à 1 h. 33 ; 8e, Lepoutre (de Wasquehal), à 1 h. 33'40" ; 9e, Beuque (de Roubaix), à 1 h. 33'50" ; 10e, Plogaerts (id.), à 1 h. 34.

Première catégorie (handicapée de 12 minutes) : 1er, Pascal Poulet (de Roubaix), à 1 h. 33'45", parcours en 1 h. 46 ; 2e, Evrard (de Lille), à une roue ; 3e, Niedergang, à 1 h. 33'50" ; 4e, De Smet, à 1 h. 33'55".

Course drôlatique, à la valise, rue d'Oran. Résultats : 1er, Marghem ; 2e, Gosseman ; 3e, Desplechin ; 4e, Desmattre ; 5e, Niedergang ; 6e, Laebens ; 7e, Samain.

Course de pupilles, rue d'Oran : 1er, Vandeputte ; 2e, Leduc ; 3e, Pottier ; 4e, Semet ; 5e, Deltour ; 6e, Degezelle ; 7e, Vermeulen ; 8e, Agneray.

Carrousel cycliste. — 1er prix, Alfred Leconte ; 2e, Pagnier ; 3e, Guerminck ; 4e, Langlaert ; 5e, Eleuthère Claise ; 6e, Léon Vélo ; 7e, Vandekerkove ; 8e, Urbain Claise ; 9e, Julien Staekens ; 10e, Cyrille Staelens.

Concours de fanions : 1er prix, l'Alliance Cycliste de Mouvaux ; 2e, la Pédale Tourquennoise ; 3e, les Joyeux Pédaleurs de Roubaix ; 4e, l'Union Anzinoise.

Tenue : 1er prix, la Jeunesse Cycliste de Roubaix ; 2e, l'Audax, des Phalempins ; 3e, la Pédale Tourquennoise ; 3e, les Amis de la Pédale, de Roubaix.

Eloignement : 1er prix, l'Union Anzinoise ; 2e, l'Audax des Phalempins ; 3e, l'Alliance de Mouvaux ; 4e, les Amis de la Pédale, de Roubaix.

Nombre : 1er prix, les Amis d ela Pédale ; 2e, l'Union Cycliste Anzinoise ; 3e, l'Audax ; 4e, les Joyeux Pédaleurs de Roubaix.

Nous apprenons que la quête faite lundi dans l'enceinte du Ballon a produit 65 fr. 40 cent. C'est un résultat magnifique. Nous en sommes heureux pour les pauvres et nous en félicitons les charmantes quêteuses : Mlles Marie-Louise Poullet, Marie et Fernande Leclercq et MM. Hache, Delay et Mathon, qui les accompagnaient.

AU PILE

Concours de diabolo. — Voici les noms des vainqueurs : Hellebois, Verbouck, 500 points; Mlles Fernande Setin, Divriesse, Leruste, J. Motte, Verbouck, Godin, M. Dutrieu, A. Dumont, V. Vancommeck, M. Liveau, V. Gustin et Priez.

Concours de chant. — Voici les noms des lauréats de chaque catégorie : Genre, 1er pr., Henri Hazebroucq ; ténors, 1er pr., Louis Leveugle ; barytons, 1er pr., Ch. Dubar ; basse, 1er pr., Verport ; grime, 1er pr., Amand Dujardin ; déclamation, 1er pr., Giselle.

SAVON DU CONGO *Blancheur du tein* **Victor VAISSIER**

LILLE

L'élargissement du chemin d'accès A LA PORTE DE ROUBAIX

La nécessité de l'élargissement de la rue du Faubourg-de-Roubaix, au-delà de la porte de Roubaix, est tous les jours démontrée par la circulation intense dans l'étroit boyau qui s'étend du premier ouvrage au-delà de la porte jusqu'à l'ancienne ligne du Littoral.

Piétons, tramways, véhicules de toutes sortes, sortant de la ville ou y entrant, viennent s'y rencontrer et s'y bousculer.

L'administration municipale, pour remédier à cet état de choses, est entrée en pourparlers avec le service départemental et la Compagnie des Tramways.

Elle a l'intention de tripler la largeur des trottoirs, d'élargir la chaussée et de demander l'établissement d'une seconde voie de tramways.

Le passage ainsi élargi — dans un délai assez rapproché — donnera satisfaction aux plus difficiles.

M. **Ernest Deprouw** a l'honneur d'informer le public :

1° De l'ouverture du **Manège civil**, à partir du 1er juin, sous la direction de **M. Vaucher, de Paris** ;

2° Que la maison et bureaux de location de voitures de la rue Négrier seront transférés et réunis à celle de la **rue Mercier, 18 bis**, pour ne former, à partir de cette date, qu'une seule et même maison.

Fêtes des quartiers Saint-Sauveur et Saint-Maurice. — Concours de chars. — Dans son assemblée générale du 29 mai dernier, vu les nombreuses demandes qu'il a reçues, le comité informe les sociétés, groupes, etc.... que le dernier délai des inscriptions est reporté au 5 juin à minuit.

Les inscriptions sont reçues au siège du comité, rue de Fives, 5 Lille.

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 1er JUIN

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

Laines Peignées

MOIS	ROUBAIX-TOURCOING d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille — COTE précédente	COTE de 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédente	SUINT Cejour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs	ANVERS Type B Précédente	ANVERS Type B ce jour
Juin	5 80	—	—	5 82 1/2	—	—	—	—	—	5 725	5 775
Juillet	5 77 1/2	—	—	5 80	—	—	—	—	—	5 70	5 725
Août	5 75	—	—	5 77 1/2	—	—	—	—	—	5 65	5 70
Septembre	5 72 1/2	—	—	5 72 1/2	—	—	—	—	—	5 625	5 675
Octobre	5 72 1/2	—	—	5 70	—	—	—	—	—	5 60	5 65
Novembre	5 67 1/2	—	—	5 70	—	—	—	—	—	5 60	5 625
Décembre	5 65	—	—	5 67 1/2	—	—	—	—	—	5 575	5 60
Janvier	5 65	—	—	5 65	—	—	—	—	—	5 525	5 575
Février	—	—	—	5 65	—	—	—	—	—	5 525	5 55
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 50	5 55
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 50	5 525
Mai	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 525
Tendance		000.000 k.								100.00 k. Ferme	225 b. Calme

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

LE HAVRE MERINOS Cote de 3 h. 15 Précéd.	Ce jour	CROISÉES Cote de 3 h. 45 Précéd.	Ce jour	COTONS Cote de 4 h. 30 Précéd.	Ce jour	CAFÉS Cote de 4 h. Précéd.	Ce jour	NEW-YORK CAFÉS Cote de 4 h. Préc.	Hier	MOIS	LIVERPOOL COTONS Cl. de clôture Préc.	J. ou
172	174	197	197	69 3/8	68 3/4	43 25	43 25	6 90	MARCHÉ FERMÉ	Courant	5 73	MARCHÉ FERMÉ
173 50	174	197	197	69 1/2	69 1/8	43	43	6 55		Mai-Juin	5 73	
173 50	174	197	197	69 7/8	69 1/2	42 50	42 50	6 15		Juin-Juillet	5 79	
173 50	174	197	197	69 7/8	69 1/2	42	42	6 10		Juillet-Août	5 77	
172	174	197	197	69 7/8	69 5/8	41 25	41 25	5 90		Août-Sept.	5 75	
172 50	173 50	197	197	69 1/2	69 1/8	41	41	5 90		Sept.-Oct.	5 73	
170 50	171	196	196	69 1/8	68 3/4	41	41	5 0		Oct.-Nov.	5 72	
169	171	196	196	69 1/8	68 3/4	40 75	40 75	5 90		Nov.-Déc.	5 72	
169	171 50	196	196	69 1/8	68 3/4	40 75	40 75	5 90		Déc.-Janv.	5 72	
169	171	196	196	69 1/8	68 3/4	40 75	40 75	5 95		Janv.-Fév.	5 72	
168	171	196	196	69 1/8	68 3/4	—	40 75	6 00		Mars-Avril	5 72	
—	171	—	—	—	68 3/4	—	40 75	—		Avril-Mai	—	
										Tendance		